# **JEUDI LE 27 MAI 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue par visioconférence, jeudi le 27 mai 2021 à 19h00.

Sous la présidence de Madame Barbara Paillé, mairesse. Sont aussi présents à cette visioconférence, les membres du conseil suivants :

siège no 1
siège no 2
siège no 3
siège no 4
siège no 5
siège no 6

Assiste également à la séance extraordinaire par visioconférence, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Plante.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membre du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation tel que signifié par la secrétaire-trésorière.

#### **CERTIFICAT DE NOTIFICATION**

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que le 20 mai 2021, les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 27 mai 2021 ont été remis de la façon suivante :

À madame Barbara Paillé, remis en main propre;

À madame Marie-Claude Lafond, remis en main propre;

À madame Doris Jettée, remis en en main propre;

À madame Julie Bibeau, remis à son conjoint;

À madame Murielle L. Lessard, appeler pour avertir que l'avis est dans la boite aux lettres;

À monsieur Denis Bergeron, appeler pour avertir que l'avis est dans la boite aux lettres;

À monsieur Georges Lysight, remis à sa conjointe;

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour de mai 2021.

Isabelle Plante, secrétaire-trésorière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

### 110-05-21 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

# 111-05-21 <u>AMENDEMENT DE LA POLITIQUE SALARIALE</u>

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifié la politique salariale 2021-2024 par ce qui suit;

- L'article 4.1 et 4.2 la période de probation est remplacé par 3 mois;
- L'article 5.1.3 est remplacé par : La semaine normale de travail de l'adjointe administrative se situe minimalement entre 28 heures et 35 heures par semaines répartie sur 4 jours et selon l'horaire et les besoins établis par la direction générale;
- L'article 16.3, pour l'année 2021 est remplacé par une augmentation de 1.5% après 3 mois;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont amende la politique salariale telle que décrite.

La mairesse demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Julie Bibeau quitte la séance à 19h03

## 112-05-21 <u>EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET</u> <u>COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE</u>

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidature se terminait le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu 5 candidatures;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont embauche Mme Fannie Trudel au salaire de 20,00 \$ de l'heure au poste d'adjointe administrative et coordonnatrice de la bibliothèque, avec probation de 3 mois conformément à la politique salariale. Le début de l'emploi est prévu le 21 juin 2021. Monsieur le conseiller Georges Lysight est contre l'embauche car il a assisté à l'entrevue et dit qu'il est obligé de voter contre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à la majorité simple des conseillers présents.

### PÉRIODE DE QUESTION

### 113-05-21 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h05.

MAIRESSE	
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET	
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.